



aristo
Architecture

Comité de Prévention et de Protection au Travail

Procès-verbal de la réunion Extra-Ordinaire en vidéoconférence du 29 avril 2020
Covid-19 /1

Président

M. Jean-Charles Hock (EPS)

Délégation de l'Employeur

Membres effectifs

Mme Laurence Rassel (ERG) excusée

Mme Marie-Laure Mouffe (SEC)

Mme Danielle Leenaerts (ESA)

Membres suppléants

M. Yvan Flasse (ERG)

M. Dimitri Jamsin (SEC)

M. Marc Streker (ESA)

Délégation du Personnel

Membres effectifs

Mme Laurence Michaux (SEC)

M. Pascal Antoine (SEC)

M. Frédéric Ruymen (ESA)

M. Giampiero Caiti (ERG)

Membres suppléants

Mme De Bueger Danièle (SEC)

M. René Longenga Djamba (SEC)

M. Damien Safie (ERG)

SIPP - Conseiller en Prévention

Mme Aurélie Arpigny

Service technique

SEPP Médecin du Travail

Dr Amalia Costin : amalia.costin@smt-arista.be

Jean-Charles Hock introduit les modalités de prise de parole et d'intervention dans la réunion.

1. Protection individuelle et collective

a. Protection collective / Ecran en plexi

Marie-Laure nous informe que Jean-Marie de KUIJPER n'a pas trouvé de fournisseur, à ce jour (rupture de stock).

L'idée serait de fournir une protection « écran » à toutes les personnes qui sont en contact rapproché et fréquent avec des utilisateurs (par exemple : la procure).

Jean-Paul Verleyen indique que il a été demandé aux différents secrétariat de fournir un détail de la demande (nombre, dimension, découpe, fente...)

Aurélie Arpigny indique que les réponses n'ont pas été très nombreuses, ni complètes.

Danielle Leenaerts indique qu'une réunion de secrétariat sera organisée lundi 4 mai et que ce point est à l'ordre du jour. Les demandes seront centralisées à ce moment-là mais l'urgence n'est pas de mise parce que l'esa ne va pas rouvrir d'ici la fin de l'année. Pour septembre ce sera peut-être d'actualité.

Pour la zone d'accueil à la rue d'Irlande, le projet est de laisser ce local en aquarium et de l'équiper d'un parlophone interne plutôt que d'utiliser les vitres coulissantes.

Les plexis pourraient aussi être prévus pour les éducateurs et les secrétariats.

Giampiero Caiti indique que Laurence Rassel avait comme projet de faire réintégrer l'école au personnel du secrétariat à la mi-mai pour organiser la reprise de travaux des étudiants, réunion... Comment gérer les espaces maintenant (jury de master 2 pour cette fin d'année) et à la rentrée...

Est-ce que ce matériel est obligatoire ?

Aurélie Arpigny indique que si les conditions de travail ne sont pas remplies que les personnes ne peuvent travailler en sécurité, elle conseille que les écoles ne réouvrent pas. D'autre pas si des protections plus collectives comme les plexis ne sont pas possible, il est envisageable de prendre des mesures individuelles (tel des masques en tissu).

b. Protection individuelle / Masque

i. Document masque en tissu

De façon informelle, pour l'enseignement obligatoire, seraient fournis

- pour le 18 mai 25% des masques en tissus,
- pour le 25 mai 35 % des masques en tissus,
- pour la rentrée de septembre 100% des masques en tissus.

Il n'y a pas d'information pour le supérieur sur ce point, si ce n'est les éléments du fédéral.

Marie-Laure Mouffe informe que la reprise très partielle du travail est déjà en cours pour le secondaire en tenant compte

- du strict respect des distanciations sociales (1,5m entre les personnes)
- le port du masque

- des horaires décalés (pour minimiser les moments de rencontre)

c. masques et du gel promis par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (à temps pour le 18 mai ?) ?

Il n'y a pas d'information plus précise concernant ces livraisons. Peut-être que les informations seront plus claires fin de semaine.

Marie-Laure demande s'il est envisageable de faire un recensement (avant même de recevoir l'éventuelle commande de la Fédération Wallonie-Bruxelles) auprès des professeurs pour savoir

- Qui possède déjà un masque,
- et peut-être faire appel aux initiatives collectives en fonction de qui sait en coudre et à la possibilité de le faire (Marie-Laure & Aurélie...)

Camille Fraipont demande quelle est la garantie des masques s'ils sont faits en interne.

Aurélie Arpigny indique que le patron des masques est celui du SPF-Santé (pour ceux qu'elle a cousus) et ceux d'un hôpital pour ceux que Marie-Laure a cousus.

La distribution de ces masques est accompagnée d'un document qui explique l'utilisation et l'entretien de ces masques.

Le port du masque n'est pas une garantie de non-transmission.

Marie-Laure Mouffe demande si tout le monde est d'accord sur la possibilité de sonder les membres du personnel sur le fait qu'ils aient un masque déjà disponible ou pas.

Giampiero Caiti demande si les étudiants doivent aussi porter un masque. La réponse est oui. La validité d'un masque en tissu au dire de la communication fédérale vaut pour une journée (il est conseillé de les repasser en plus à mi-journée).

Les étudiants qui n'auraient pas de masques ne pourraient pas rentrer dans l'école.

S'il n'y a pas de masques fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles et que les travailleurs ne sont pas équipés, la réouverture des écoles ne se fera pas.

Jean-Charles Hock va vérifier les stocks de tissus de l'option stylisme pour peut-être fournir les bénévoles-couturiers.

Laurence Michaux demande si des masques ne pourraient pas être mis en vente à la procure.

Camille Fraipont demande si des experts vont être envoyés sur place pour vérifier les conditions de réouverture.

Aurélie Arpigny reprend les éléments de la circulaire 7550

C. Contrôle des conditions de reprise

Avant que la reprise partielle et progressive des leçons soit activée, il est impératif que les conseillers en prévention/services SIPPT et les organes locaux de concertation soient saisis, de préférence par vidéo-conférence, et confirment que l'ensemble des conditions précitées sont rencontrées pour permettre l'accueil

des élèves et du personnel en toute sécurité.

Ces organes doivent se prononcer en toute connaissance des mesures de sécurité prises et des modalités organisationnelles prévues dans chaque école.

Si la sécurité n'est pas garantie, la reprise des leçons est retardée jusqu'à ce que des solutions soient trouvées

Ainsi que les éléments repris dans les Commentaires et précisions concernant la circulaire 7550

Réunion FESeC – FEADI du 27 avril 2020 Annexe : plan de déconfinement/rôle du conseiller en prévention et du CPPT

Les acteurs de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail – Plan de déconfinement à mettre en place par les PO dans le cadre du déconfinement

La responsabilité de promouvoir le bien-être et la santé de tous les travailleurs dans l'exécution de leur contrat de travail revient à l'employeur, donc au PO. Dans le contexte du déconfinement actuel, le PO devra développer un plan de déconfinement sur base d'une analyse de risques spécifique en référence aux règles fédérales, aux outils sectoriels et aux spécificités internes.

Le PO, quel que soit le niveau concerné (internat et PMS compris) sera assisté par son conseiller en prévention/SIPP et/ou le SEPP (service externe de prévention et de protection au travail) auquel il est affilié et devra soumettre ce plan écrit au CPPT pour avis préalable. Les représentants des travailleurs au sein du CPPT devront être impliqués dans le choix et la mise en œuvre des mesures préventives définies dans ce plan.

☒ Le conseiller en prévention/SIPP : Sa mission consiste à assister le PO et les travailleurs dans toute la préparation, l'élaboration et l'évaluation de la politique de gestion des risques au travail. Dans le cas où les conseillers en prévention/SIPP ne disposent pas d'une formation de niveau II ou sont en cours de mise en place et en cours de formation, le recours au SEPP (service externe de prévention et protection au travail) sera obligatoire pour l'accompagnement du développement de l'analyse de risques spécifique à la reprise du travail dans le contexte du déconfinement.

☒ Avis préalable du CPPT (comité pour la prévention et la protection au travail) : Si celui-ci n'existe pas dans votre PO (entreprise – unité technique d'exploitation), la concertation sociale obligatoire devra être mise en œuvre avec d'autres organes de concertation sociale. Ainsi, les ICL (instances de concertation sociale) qui existent aujourd'hui dans l'enseignement fondamental devront remettre un avis préalable au plan de déconfinement et être intégrées dans les réflexions préalablement aux décisions des PO.

☒ A défaut de CPPT et d'ICL : Les missions d'avis préalables en matière de bien-être et sécurité au travail seront à réaliser par la délégation syndicale si elle existe sinon par un système de participation directe des travailleurs. Les avis soit du conseiller en prévention/SIPP, soit du SEPP devront être portés à la connaissance à tous les travailleurs avec le plan du PO. Les travailleurs pourront relayer des remarques et questions endéans les 15 jours.

Le conseiller en prévention n'est pas le garant du contrôle mais peut-être qu'il y aura des contrôles par la fédération W-B.

Jean-Paul Verleyen demande si c'est ne fourniture ou un achat de la fédération W-B et comment ces masques seront livrés ou enlevés.

Aurélie Arpigny indique qu'il n'y a pas encore de modalités pratiques sur le sujet. Si il n'y a pas assez de masques, la reprise ne sera pas envisagée.

Jean-Paul Verleyen précise que c'est le CPPT, cette assemblée qui met en place les modalités pratiques de remise en route de l'école.

Danielle Leenaerts indique qu'il n'y a pas de directives (ni date, ni plan) pour le supérieur. Pour l'esa tout est organisé à distance, rien n'est organisé à l'école jusqu'à la seconde session (au vu de l'obligation aussi d'organiser les premières et deuxièmes sessions dans les mêmes conditions et donc à distance).

La réouverture de l'esa ne sera pas envisagée avant les délibérations de la seconde session.

Le rendez-vous physique pour les inscriptions seront postposés à l'issue des admissions.

Aurélié Arpigny indique que s'il n'y a, à l'heure actuelle, pas de dispositions spécifiques pour le supérieur alors il faut se référer à ce qui est édicté à minima par le gouvernement fédéral (favoriser le télétravail, distanciations sociales, masque, ...)

Giampiero Caiti indique qu'à l'ERG il n'y a pas encore de solutions trouvées pour les jury notamment des master 2.

Danielle Leenaert explique que pour l'esa, les jurys se feront à distance via Zoom (défense en vidéoconférence dans un temps limité) avec dépôt de document à l'avance sur une plateforme (2 membres du jury en externe, et 1 interne).

Une session prolongée est envisageable en raison de difficultés insurmontables que pourraient rencontrer les étudiants.

Ces dispositions ont d'ailleurs été transmises hier aux étudiants conformément aux directives ministérielles. Au niveau calendrier, les examens théoriques commencent le 25 mai jusqu'au 6 juin et les jurys se dérouleront du 17 juin au 30 juin.

Des questions sont posées concernant l'évaluation au niveau du secondaire. Ce point est hors cadre de ce CPPT.

2. Reprise de l'activité dans l' (ou les) école(s)

- a. « les personnes supposées à risque ou inquiètes en raison de leur âge et/ou de leurs antécédents médicaux sont invitées à consulter leur médecin sur l'opportunité d'un retour à l'école... ».

L'idée est de faire revenir les réthos en maintenant la dispersion la plus grande possible.

Les élèves sont attendus pour maximum 2 jours par semaine.

Le point de départ de cette réflexion sera basé sur un cadastre des personnes disponibles en établissant si les professeurs sont

- en mesure d'assurer leur cours
- en arrêt maladie
- repris dans une catégorie à risque ne leur permettant pas de revenir

En fonction de cette base, il sera possible d'établir une liste des professeurs « opérationnel ».

Par demi-classe un horaire d'un jour et demi pour participer à 9h de cours pour des modules d'1h30. Cela minimise les temps de pause et les déplacements.

Un premier horaire type est présenté et commenté.

- les réthos en transition auraient de 25% cours d'option et 75% de théorique
- les réthos en qualification auraient 50% de cours d'option et 50% de théorique

	LUNDI	19/05 MARDI	20/05 MERCREDI	21/05 JEUDI	22/05 VENDREDI
09h - 12h	AI6-GR1	TI 6 M - GR1		AI6-GR1	
	AH6-GR1	AP6 B - GR1		AH6-GR1	
	TI 6 L - GR1			TI 6 L - GR1	
09:45 - 12:45	AP6 A - GR1	AP6 C - GR1		AP6 A - GR1	AP6 C - GR1
	TI 6 K - GR1			TI 6 K - GR1	
	AE 6 - GR1			AE 6 - GR1	
12:30-15:30	AI6-GR1	TI 6 M - GR1			TI 6 M - GR1
	AH6-GR1	AP6 B - GR1			AP6 B - GR1
	TI 6 L - GR1				
13:15-16:15	AP6 A - GR1	AP6 C - GR1			
	TI 6 K - GR1				
	AE 6 - GR1				

Le but est de travailler en silo. Les élèves restent dans leur local (même pour manger). Pour fluidifier l'organisation des groupes, il y aurait un décalage horaire entre les groupes au niveau de leur arrivée.

Danielle Leenaerts demande si cette même démarche de cadastre va être fait auprès des élèves. Dimitri Jamsin répond par l'affirmative parce que ça permettra de aussi de vérifier la composition des groupes. Par rapport à l'obligation scolaire, la souplesse sera de mise (comme déclaré par la ministre Caroline Désir.

3. Organisation des locaux

Jean-Paul Verleyen demande si les groupes occuperont toujours les mêmes locaux (sauf pour l'infographie / local informatique et un local différent) pour permettre d'identifier les locaux à nettoyer.

Aurélie Arpigny demande si dans l'horaire, les tours de nettoyage peuvent être inscrits pour faciliter la répartition du travail du service technique.

Le nettoyage doit être effectué chaque jour ou entre les groupes.

La circulaire proposait de donner cours à l'extérieur, ce n'est possible que pour un groupe dans chaque des cours (mais avec la prévision d'un local intérieur pour paré à la météo).

L'aération des locaux, il sera demandé de donner cours le plus possible avec les fenêtres ouvertes et obliger le nettoyage des locaux les fenêtres ouvertes.

Jean-Paul Verleyen demande qu'une répartition des locaux, métrage à l'appui, soit établie prochainement par Dimitri Jamsin, Marie-Laure Mouffe et Aurélie Arpigny.

En promotion sociale, Jean-Charles Hock indique qu'il y a très peu d'éléments disponibles à ce jour mais qu'il y aura peut-être une reprise des activités, celles-ci se concentreront à la rue Wilmotte et au Forum exclusivement.

Stéphane Degueudre demande ce qu'il en est de la salle des profs

Marie-Laure mouffe indique que ce sera uniquement un lieu de passage. Des chaises seront enlevées. pour ce qui est de la photocopie ou des ordinateurs, l'utilisation se fera à l'aide d'un bic désinfecté entre les utilisation. Les modules de cours seront organisés au mieux pour qu'il n'y ait pas d'heure de fourche.

Danielle Leenaert demande des précisions concernant la procure. Celle-ci est ouverte tous les matins.

Jean-Paul Verleyen indique que les services communs ont continués à fonctionner (comptabilité, nettoyage, procure,...)

4. Nettoyage

Jean-Paul Verleyen indique qu'une commande anticipée de gel hydro alcoolique, 25 poubelles avec couvercle et 50 masque chirurgicaux a été passée ; la pénurie de ces produits est vraiment criante.

a. nettoyage des locaux

i. procédure pour les classes

un bordereau du nettoyage sera établi

- bancs,
- tableau (mais juste l'eau ceux-ci),
- interrupteurs, ...

b. procédure pour les WC

L'accès aux nombres toilettes sera conditionné par le nombre de lavabo accessible. Pour les urinoirs, un sur deux sera condamné.

Camille Fraipont demande ce qu'il en est au niveau des spécialistes du nettoyage (de la désinfection). Elle va fournir le document qui reprend cette demande par mail.

c. Les systèmes de ventilation

Aurélie Arpigny insiste pour que l'entretien des ventilations soit réalisé sous peu et que le personnel d'entretien soit formé à la vérifier et aux nettoyages des filtres.

5. Organisation des groupes

Ce point a été abordés avec le présentation de l'horaire cf point ci-dessus.

Précision supplémentaire, si la superficie des locaux le permet le nombres d'élèves peut être augmenté si la superficie accordée à chacun est respectée.

Danielle Leenarts demande quelle sera la procédure par rapport à l'ouverture progressive aux autres élèves.

Dimitri Jamsin préfère d'abord vérifier l'accueil des réthos avant d'étendre l'ouverture et de vérifier si les disponibilités spatiales. Les élèves concernés seront ceux en difficultés.

Par de précipitation, Marie-Laure Mouffe et Dimitri Jamsin veulent vraiment être dans une étude progressive de la situation et ne passer à une phase deux (élèves en difficultés en mini groupe). La charge des professeurs sera également étudiée en fonction de cette nouvelle phase.

6. Procédure d'utilisation des locaux

- a. local malade (accueil des jeunes suspect)

Aurélie Arpigny propose l'utilisation du local au rez de chaussée à coté de celui des éducateurs.

- b. thermomètre digital

Marie Alui a trouvé un thermomètre. Ce seront les secouristes qui devront prendre en charge cette tâche.

- c. cafétéria

Jean-Paul Verleyen souhaite que la cafétaria reste fermée. C'est d'ailleurs une obligation de la circulaire

- d. marquage au sol dans le couloir principal du rez afin de bien définir les distances à tenir aux entrées et sorties des classes

Proposition d'un marquage d'1,5m à des endroits stratégiques,

Jean-Paul Verleyen demande que la signalétique des locaux accessibles soit établie.

Aurélie Arpigny indique que la procédure d'utilisation des locaux doit être réalisé.

- e. les sanitaires

René Longega demande quelle sera la procédure d'accès aux toilettes.

Marie-Laure Mouffe indique que ce sont des réthos et qu'une procédure sera mise en place et que celle-ci sera communiqué aux élèves.

- f. qui s'installe où ?

déjà évoqué dans les autres points.

- g. coordination si partage de locaux

En promotion sociale, Jean-Charles hock indique qu'il y a très peu d'éléments disponibles à ce jour mais qu'il y aura peut-être une reprise des activités, celles-ci se concentreront à la rue Wilmotte et au Forum exclusivement.

A la reprise en septembre, Aurélie Arpigny demande d'être attentif à la situation du SeeU.

Danielle Leenaerts demande quels sont les canaux de communication privilégiés pour transmettre toutes ces informations.

Dimitri Jamsin indique que les communications se font par mail.

Deux fois par semaine, un mail est envoyé aux professeurs et aux étudiants et à leur famille.

7. Impression de documents (par rapport aux évaluations dans le supérieur)

Danielle Leenaerts indique que tout est à distance et que en principe il n'y aura pas d'impression.

Frédéric Ruymen indique que la correction sur écran est extrêmement fatiguant et n'est pas possible

Danielle Leenaerts indique que cette gestion peut être prise en charge par le secrétariat.

Cet élément sera à l'ordre du jour de la réunion du 4 mai.

8. Aspects psychosociaux

Aurélie Arpigny rappelle qu'elle a fourni un document reprenant des numéros spécifiques pour la gestion de crise au niveau psychosociale. Elle indique que ce sont les directions qui sont le relais (ou non) de ces informations.

Danielle Leenaerts demande si la réflexion des enfants scolarisés à la maison est prise en compte et si oui comment.

Marie-Laure Mouffe indique que les horaires seront le plus possible adaptés en fonction des situations familiale.

Aurélie Arpigny propose d'avoir une réflexion à long terme sur le sujet au vu de la situation de septembre ou l'école ne reprendra peut-être pas à plein temps pour les enfants du primaire et du secondaire.

Laurence Michaux demande si les membres du personnel peuvent venir accompagnés de leurs enfants à l'école.

Dimitri Jamsin indique qu'afin de minimiser les groupes à l'école, la réponse est non. Les enfants du personnel enseignant peuvent aussi être pris en charge par les garderies de leur école.

Concernant le remboursement des transports, Dimitri Jamsin prend les renseignements utiles auprès de la comptabilité.

René Longega demande si une attestation est nécessaire pour se déplacer. Dimitri Jamsin indique que c'est inutile.

Giampiero demande quelle est la procédure par rapport à la remise au travail in situ. Aurélie Arpigny indique que toutes les procédures et décisions doivent faire l'objet d'une présentation pour avis au CPPT. Elle est disponible pour étudier les propositions avec les acteurs de terrain.

Giampiero soumettra au prochain CPPT ce qui a été prévu à l'Erg.

Jean-Paul Verleyen indique qu'en principe, il n'y a pas de reprise des cours en présentielle sur place.

Danielle Leenaerts explique que tout apprentissage doit être lié à une cotation.

Camille Fraipont demande si les professeurs devront travailler sur plusieurs implantations. Dimitri Jamsin indique qu'il est prévu dans la circulaire que les professeurs ne travailleront que sur une seule implantation.